

La stratégie de développement rural en Algérie

Omar BESSAOUD

chercheur au CIHEAM - IAM de Montpellier

Résumé. La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie s'est fondée sur les expériences passées mais aussi sur un inventaire relativement complet de l'état socio-démographique et économique des zones rurales. La nouvelle stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (2005/2015) et le plan de renouveau rural (août 2006), s'articulent autour i) de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ii) de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques, iii) du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, et iv), de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux. Outre la définition des fondements de la Politique de Renouveau Rural, la Commission Nationale de Développement Rural a récemment validé le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) et le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) en tant que démarches et outils d'intégration des interventions sectorielles au niveau d'un territoire.

Abstract. *The sustainable rural development strategy in Algeria is based on past experiences and also on a relatively complete inventory of the socio-demographic and economic situation in rural areas.*

The new national rural development strategy with a 10-year horizon (2005/2015) and the rural renewal plan (August 2006) are hinged on i) the improvement of the living conditions of rural populations, ii) jobs and income through the diversification of economic activities, iii) strengthening social and territorial cohesion, and iv) protection of the environment and making the most of rural heritages. In addition to the definition of the basis of the rural renewal policy, the National Rural Development Commission recently validated the Decision Aid System for Rural Development (SADDR) and the Neighbourhood Integrated Rural Development Project (PPDRI) as approaches and tools for integrating sectoral interventions at a regional level.

En Algérie, la définition des éléments de stratégie de développement rural durable a été accompagnée d'une tentative d'inventaire et d'études portant sur le monde rural sans précédent. Dès l'installation du Secrétariat d'Etat au Développement Rural, des organisations internationales (FAO, PNUD, Banque Mondiale, CIHEAM...), des bureaux d'études (CENEAP et BNEDER), des universitaires et des experts-consultants privés ont été mobilisés pour produire d'une part, des études diagnostiques portant sur les communes rurales (sur la situation sociale et matérielle, les conditions économiques, le contexte écologique, les organisations communautaires et les institutions du développement rural), les contraintes et besoins des populations, et contribuer d'autre part à la définition de la stratégie algérienne de développement rural.

Avant de restituer dans ses grandes lignes les principales orientations de la stratégie algérienne, et afin de situer les enjeux du développement agricole et rural, il est utile de rappeler quelques données de base sur les réalités du monde rural algérien.

I - Etat des lieux

1. Population et dynamique démographique

A. Une ruralité en baisse mais qui demeure forte

La population rurale algérienne connaît une diminution constante depuis l'indépendance du fait de l'accroissement plus rapide que connaissent les populations urbaines (4% en moyenne par an contre 0,4% pour la population rurale). Les différents recensements confirment cette tendance à la baisse de la population rurale : 68,6% en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987. Les estimations de l'Office National des Statistiques l'évaluent à 39,2% en 2004 et à 37% en 2005, soit 12 millions d'habitants, et l'Algérie rurale devrait représenter encore un peu plus du tiers de la population en 2010 selon les projections de la FAO qui formulent l'hypothèse (optimiste) que cette baisse se ralentira.

La tendance à « l'urbanisation » des populations rurales au niveau de villes ou d'agglomérations rurales et semi rurales s'explique par l'effet de plusieurs facteurs parmi lesquels l'accroissement des revenus,

l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics de base ainsi que le regroupement ces dernières années des populations des zones éparses, pour des raisons de sécurité.

B. Des situations différenciées selon les zones rurales

L'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire rural. Actuellement si 45 % de la population rurale vit dans des habitations éparses (5.419.525 habitants) et à plus de 55 % en habitat aggloméré (6.714.401 habitants) dans près de 3500 agglomérations rurales¹³ et/ou semi rurales, cette distribution varie selon les 48 wilayas. Des différenciations sont à retenir dans le processus à l'intérieur des régions mais aussi entre le monde rural et le monde urbain. La localisation géographique des communes rurales (979 sur un total de 1 541 soit 64 %) par grandes régions naturelles montre que le quart des communes rurales se situe dans les Hauts Plateaux, près des deux tiers (64%) dans le Nord et enfin, 11% des communes rurales sont localisées au Sud du pays.

C. Une urbanisation croissante au sein des zones rurales elles-mêmes

Les flux migratoires qui se maintiennent sont moins déséquilibrés. Ils continuent de s'orienter vers les zones littorales et/ou autour de certaines pôles urbains fortement attractifs au plan industriel et commercial. Les résultats du RGPH 1998 montrent que 29 wilayas (sur un total de 48) affichent un taux de ruralité supérieur à la moyenne nationale qui est de 41,7 %.

L'évolution du taux de ruralité par wilaya entre les deux RGPH (1987 et 1998) permet de mettre en relief, en matière de dynamique démographique des espaces ruraux, trois types de situation :

- ❑ un premier groupe composé de 22 wilayas dans lesquelles la part de la population rurale dans la population totale connaît une baisse sensible (moins 10 % et plus),
- ❑ un second groupe composé de 13 wilayas pour lesquelles la baisse de la population rurale se situe globalement à hauteur de celle enregistrée au niveau national (- 8,6 %),
- ❑ un troisième groupe de wilayas où la population rurale reste relativement stable.

Sur le plan historique, il faut rappeler que les mouvements de population et d'exode rural ont traduit dans un passé récent des progrès réels enregistrés dans la société algérienne. En effet, l'indépendance algérienne a été accompagnée d'un très fort mouvement d'occupation des villes, car l'occupation des villes exprimait symboliquement la reconquête d'un espace de souveraineté politique et la possibilité d'accès à des biens et services publics et privés qui étaient généralement le monopole des populations européennes.

Par ailleurs, les plans nationaux, les programmes spéciaux de développement et les projets industriels des années 1970-début 1980, de même que les réformes administratives et les changements sociaux qui les ont accompagnées, ont sensiblement contribué à l'érection de nombreuses petites et moyennes agglomérations urbaines à l'intérieur du pays, favorisant ainsi une meilleure répartition du progrès dans les zones rurales (désenclavement, électrification rurale, éducation, santé, emploi). Il faut également signaler la croissance de petites villes et/ou de gros bourgs ruraux dans des zones intérieures et sèches (steppe algérienne par exemple) et l'émergence de nouvelles logiques résidentielles.

On a vu apparaître en régions steppiques des systèmes de production bipolaires steppe/petites villes, qui révèlent de nouvelles stratégies chez les agro-pasteurs, très conscients de l'importance d'avoir un pied en ville où l'avenir de la steppe se décide : c'est le lieu du marché et des tractations, des artisans et des réparations, de l'école et du dispensaire, des services techniques et des prébendes. C'est le signe de rapports plus intenses entre rural et urbain qui ont favorisé le désenclavement de ces zones intérieures et ont contribué à l'intensification des activités et des échanges économiques entre ces petites villes et les campagnes proches.

Le mouvement d'exode qui se poursuit aujourd'hui dans certaines wilayas exprime objectivement le fait que le processus de résorption des inégalités territoriales et socio-économiques n'a pu être soutenu dans la durée. Il contribue certainement à marginaliser sur le plan économique une partie des territoires, mais aussi des groupes de la société rurale comme les nomades, les agro-pasteurs et enfin les agricultures paysannes et familiales.

13. Le recensement rGPH de 1999 a identifié 3476 agglomérations rurales sur les 4055 agglomérations existantes.

2. Le poids d'une agriculture encore important et une montée des autres secteurs d'activité

Au regard des activités en milieu rural, la population rurale qui était à forte dominante agricole dans le passé est occupée à part égale dans les secteurs primaire et tertiaire, avec respectivement 39,5 % et 39 % des occupés totaux de la strate. Avec près de 25 % des actifs ruraux, le secteur secondaire occupe une part qui est en hausse. La population rurale occupée dans l'industrie représente encore 8,8 % et le BTP 12,6 %.

La population agricole, tout en restant encore majoritaire au sein des zones rurales, évolue ainsi vers d'autres activités de services ou de transformation. La tendance à la pluriactivité des ménages ruraux s'accroît¹⁴.

Le potentiel de main d'œuvre susceptible de s'orienter vers des activités multiples est encore important. Plus du quart des membres des ménages sont sans emploi ou demandeurs d'emplois et la faible croissance de l'emploi rural oblige de maintenir une population sur de petites exploitations. Déjà marquée par son caractère pluvial rendant aléatoires ses performances, l'agriculture algérienne est caractérisée en effet par l'exiguïté des exploitations agricoles puisque quelque 70% de celles-ci¹⁵ ont une superficie inférieure à 10 hectares.

De plus, cette contrainte «structurelle» n'est compensée, ni par une politique d'extension massive des surfaces irriguées, ni par la politique de soutien à l'utilisation de facteurs d'intensification (engrais, semences de qualité...), engagée dans le cadre du programme national de développement agricole (PNDA).

L'agriculture subit d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. On peut citer entre autres, la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification qui menace les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du nord.

3. Les niveaux de vie et les indicateurs du développement humain

Le contexte social des régions rurales reste profondément marqué par la faiblesse de revenus agricoles, l'extension du chômage et de la pauvreté.

A. Une population jeune mais des perspectives d'emploi faibles

Selon le dernier recensement de 1999, les moins de 20 ans constituent plus de 51,5 % du total des ruraux et la tranche d'âge 20-29 ans représente plus de 36 % des actifs ruraux. Actuellement, le taux d'activité en milieu rural reste insuffisant au regard du nombre importants de jeunes en recherche d'insertion professionnelle. En effet en milieu rural, le taux de chômage moyen, évalué à 25,1 %, touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche des 20-29 ans qui représente à elle toute seule plus de la moitié (51,4 %) de tous les demandeurs d'emploi.

Le marché de l'emploi dans ces zones rurales se caractérise ainsi par la précarité de l'emploi, de mauvaises conditions de travail, l'absence de réglementations, de basses qualifications des employés, sans négliger la faiblesse dans le domaine des formations professionnelles.

14. La pluriactivité est présente dans les familles agricoles qui peuvent tirer un revenu extérieur à l'exploitation dans 15,9 % des cas grâce à des activités dans d'autres secteurs. Cette indication n'inclut pas le travail dans le secteur informel qui peut constituer dans certains cas un volume plus conséquent de source de revenu.

15. 1.023.799 exploitations selon les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 1999.

B. Des investissements sociaux importants mais inégalement répartis

Les politiques sociales suivies depuis l'indépendance ont, dans l'ensemble, permis une substantielle amélioration des principaux indicateurs de développement humain en valeur absolue, mais n'ont pas réussi à effacer les inégalités en valeur relative entre les catégories sociales, les régions, les secteurs d'activité et entre hommes et femmes. Le taux d'analphabétisme est ainsi tombé à 33,5 %, ceux de l'électrification rurale, de raccordement des agglomérations au réseau d'eau potable en zones rurales ont atteint respectivement à 95,5 % et 74 %.

Les distances moyennes par rapport à l'école ou au centre de santé sont respectivement de plus de 1 km et de près de 16 km. Néanmoins, si au plan des équipements de base des zones rurales, statistiquement les ratios montrent une relative « bonne desserte », ils ne renseignent ni sur l'accessibilité, ni sur le fonctionnement réel des infrastructures, ni sur leur rôle dans le développement de ces zones.

Selon le Rapport National sur le Développement Humain (2000) des difficultés subsistent, particulièrement dans les zones isolées et où la population est éparse : dans ces zones de peuplement éparse, le taux de scolarisation (65 %) est bien en dessous des taux de scolarisation des zones agglomérées et chefs-lieux de wilaya (87 %). Le taux d'analphabétisme est également plus élevé dans les zones éparses (51,5 %) que dans les zones agglomérées secondaires (34,9 %).

Les facteurs de progrès ne se sont pas diffusés de manière continue et n'ont pas toujours profité de manière équitable à l'ensemble des populations rurales. L'accessibilité aux services de base pour les populations dites éparses et le fonctionnement aléatoire des infrastructures ont alimenté un sentiment de marginalisation et d'exclusion des populations ces dernières années.

C. De fortes attentes en matière d'équipement socio-collectifs de base

Des sondages d'opinion effectués auprès d'échantillons de ménages au niveau de différentes zones rurales sur les attentes des populations montrent que les routes, l'accès à l'eau potable et l'éclairage public sont retenus comme des priorités. La demande est également forte en matière d'infrastructures scolaires, de centres de santé et de logement (réhabilitation, relogement, aide à la construction)¹⁶.

Les politiques sociales (filet social, aides au revenu et à l'emploi, assistance médicale gratuite ...) censées atténuer les effets du programme d'ajustement structurel et répondre à la problématique de la pauvreté croissante se sont révélées insuffisantes, inadaptées et inefficaces en milieu rural.

Sur les 8 millions de personnes considérées comme pauvres au regard des indicateurs de pauvreté, la moitié vit en milieu rural (estimation de 1998). Selon cette étude, la commune pauvre est, généralement, située en milieu rural steppique, en zone de montagne ou des piémonts. Elle est de petite taille, dispose de peu de revenus propres, connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes¹⁷.

II - Des politiques publiques sectorielles aux approches territoriales du développement rural

Les interventions publiques multiples concernant les « territoires ruraux » ont été fondées par des visions du développement économique national considérant les espaces ruraux comme des espaces subsidiaires à la ville et ne requérant de ce fait que des actions s'inscrivant dans une logique visant à améliorer les conditions sociales des populations rurales (réalisation d'infrastructures sociales, d'équipements publics....).

Les conceptions qui ont été mises en œuvre n'ont empêché ni la polarisation exercée par les agglomérations urbaines, ni le développement du chômage des jeunes, ni la dégradation des ressources naturelles et la dévitalisation des espaces ruraux, évoqués plus haut.

¹⁶. La revue du CENEAP(2004), "Les attentes des populations rurales", n° 32, collection Les mutations du monde rural.

¹⁷. La revue du CENEAP(2004), "Développement humain et pauvreté en milieu rural", n° 34, collection Les mutations du monde rural

1. Les limites des démarches sectorielle et les nouvelles exigences du développement durable

Les réformes de la politique agricole et rurale n'ont pu être mise en œuvre au cours de la décennie 1990-2000 pour des raisons liées à un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales ont subi en particulier les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel.

Ce n'est qu'en juillet 2000 qu'est adopté un programme national de développement agricole (PNDA) bénéficiant de ressources budgétaires considérables dans le cadre de la mise en place du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)¹⁸. Les actions initiées (programme de reconversion, de mise en valeur des terres par la concession, de développement des filières de production, de reboisement et de relance de l'emploi...) visaient, d'une part, la modernisation du secteur agricole (dans un objectif général de sécurité alimentaire), et d'autre part, l'amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenus des agriculteurs. Elles ont bénéficié en majorité aux entrepreneurs agricoles et ont faiblement affecté les ménages des zones éparses ainsi que les populations les plus vulnérables économiquement et socialement.

Le dispositif du FNRDA a profité à près de 220.000 exploitations mais a exclu 600.000 exploitations éparpillées ou isolées (ce qui représente une population rurale de près de 10 millions de personnes). Les fonds sectoriels (Fonds national d'aide au logement - FONAL, dispositif de soutien à l'emploi, Fonds d'emploi des jeunes...) n'ont pas été employés pour les populations rurales isolées ou vivant dans les petites agglomérations rurales. De plus, ces programmes ont été conçus et menés dans une logique descendante et administrative, ce qui constituait une autre limite identifiée par les différents acteurs.

Ces quelques constats ont conduit à adopter d'autres approches sur les territoires ruraux pour construire un environnement favorable à un développement durable. Ces approches nouvelles proposent d'une part, de rompre avec la vision sectorielle pour mobiliser les ressources pour le financement de projets intégrés, et d'autre part, de cibler les territoires ruraux profonds et de leur rendre accessibles les prestations de service public de base tout en les impliquant dans les processus décisionnels. Elles exigent la mise en place d'un cadre institutionnel plus adapté.

2. Le cadre institutionnel du développement rural durable

L'adoption de plusieurs lois ont abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de politiques de développement rural durable. L'on peut citer la création du secrétariat d'Etat au développement rural en mars 2002, la loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire¹⁹ qui veut combler le déficit ressenti en matière d'orientation spatiale du développement et de promotion du développement durable, la loi sur la protection de l'environnement²⁰ qui rappelle la nécessité d'inscrire toute action à mener dans le respect des principes de préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement. L'élaboration d'un code rural pour renforcer le dispositif législatif constitue un chantier qui n'a pas encore été conduit à son terme. Ce n'est qu'au printemps 2006 que se crée une Commission nationale de développement rural (CNDR) qui traduit, par sa représentation interministérielle, l'approche intégrée et territoriale souhaitée aujourd'hui par les autorités.

18. De l'ordre de près de 40 Milliards de DA en 2000 soit un accroissement sans précédent (x par 10) des budgets agricoles publics alloués dans les années 1990.

19. Loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

20. Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

3. L'amorce d'une politique de développement rural

L'élaboration de la stratégie a été progressive et le développement rural a d'abord été conçu comme un élargissement de l'agricole. Le PNDA a décliné quelques actions de développement rural²¹ en 2002-2003 et énoncé les grandes orientations à l'été 2004 par la publication du projet « Stratégie nationale de développement rural durable ». Les premières expériences et les réflexions conduites au Ministère délégué au développement rural donneront lieu au cours de l'été 2006 au document relatif à « la politique de renouveau rural » (PRR)²².

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) est mis en œuvre dans le cadre de programmes diversifiés s'articulant principalement autour de l'amélioration des conditions d'exercice des activités agricoles et agro- sylvo- pastorales et de l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre des PPDR offrira l'opportunité de mobiliser et d'adapter les dispositifs de soutien au développement rural²³:

Le programme de soutien à la relance économique (PSRE), dans ses opérations menées en milieu rural, mobilisera également des ressources financières importantes (plus de 15 milliards de DA en 2004).

La nouvelle approche de développement rural va expérimenter une méthode fondée sur le principe de l'intégration des actions et de la participation des acteurs locaux dans les dynamiques de projet.

Le projet de proximité de développement rural (PPDR) comme outil privilégié des actions de développement rural.

Les PPDR ont été conçus comme des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales.

Ils ont pour objectifs de favoriser « la mobilisation des ressources hydriques », « la mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncière », « la réalisations de plantations, de désenclavement, de mise en défens et de plantations pastorales », « l'amélioration des communications », « la création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles par la concession sur le domaine privé de l'Etat, ou par l'autorisation d'usage sur le domaine public», « la création de petites unités de valorisation des produits et des savoir-faire des terroirs » et « la création de marchés locaux ».

Ils visent une intégration aux actions de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, AEP, santé, éducation...) qui sont souvent à la charge exclusive des budgets publics, et ils relèvent d'une programmation à l'échelle du territoire (communes, daïra, wilaya....)²⁴.

Le PNDAR traduit la volonté de mettre en place une dynamique de développement local et décentralisé, avec implication des acteurs locaux (institutions publiques et administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales...).

21. Qui justifiait l'appellation de Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). Sont identifiés les premiers Plan de Proximité de Développement Rural (PPDR) et testée la méthode participative et ascendante dans l'identification et la réalisation des actions.

22. Constitué d'un document principal et de plusieurs documents annexes- Août 2006.

23. L'adaptation du fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) pour une meilleure prise en charge du soutien au développement des filières de production agricole et du fonds de mise en valeur des terres par la concession (FMVTC) pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des régions rurales défavorisées, puis du fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC). Le Fonds de lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS) sera également mobilisé. De même, en relation avec le Ministère de l'Habitat, le dispositif d'aide au logement rural va prévoir l'extension aux populations rurales des aides consenties par le Fonds National d'aide au logement (FONAL), selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières.

24. Outre les réalisations au plan agricole induites par les investissements engagés, il a été enregistré l'identification de plus de 2000 projets de mise en valeur de proximité au niveau des 48 wilayas du pays, la validation de 480 projets par les comités techniques de wilaya dont 80 projets approuvés par les walis parmi lesquels 35 projets ont bénéficié de décisions de financement partiel sur le fonds de développement rural et de mise en valeur des terres par la concession (FDRMVCT). En terme d'impact sur les populations, les projets identifiés fin 2002 concernent plus de 130.000 ménages soit quelque 700.000 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire national.

III - La stratégie de développement rural durable : un investissement intellectuel permanent confronté aux expériences des acteurs

La nouvelle stratégie de développement rural est clairement définie dans le document intitulé « la stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal » (juillet 2005) et le plan de renouveau rural (août 2006) ²⁵.

Les principes qui régissent la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) se fondent notamment l'intervention directe des populations rurales et de leurs organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'approche développée par la SDRD tente de s'appuyer sur des atouts que détiennent les organisations rurales (associations, coopératives, unions professionnelles) au niveau local. Celles-ci reposent principalement sur des valeurs sociales et culturelles, sur un potentiel orienté vers la mobilisation des hommes et de leurs capacités, la valorisation des richesses naturelles, patrimoniales et économiques de leurs territoires et l'efficacité des relations qu'ils entretiennent entre eux.

Les objectifs de la stratégie décennale (2005/2015) ont été définis et articulés autour i) de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, ii) de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques (activités agro-sylvo-pastorales, artisanat, tourisme, services...), iii) du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, vi), de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

Le « projet de proximité de développement rural » (PPDR), constitue la clé de voûte de l'édifice institutionnel sur lequel se fonde la stratégie de développement rural durable. Le PPDR constitue à la fois une démarche méthodologique et un outil opérationnel mettant en action des acteurs socio économiques organisés et coopérant ensemble à la réalisation d'objectifs communs et postule de nouvelles formes de partenariat associant les organisations rurales, les entreprises économiques, les collectivités territoriales et les administrations publiques.

La stratégie postule également l'émergence de « groupes d'accompagnement de développement rural » (GADER) par wilaya, comme espace d'écoute, de conseil et d'appui ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques et financières et de leurs compétences managériales par la formation et l'apprentissage²⁶. L'initiative d'un certain nombre d'associations portant création du « mouvement associatif accompagnant la stratégie nationale de développement rural durable- MAA Stratégie », constitue à cet égard, une avancée remarquable sur ce terrain.

De même, la création de cellules d'animation rurale au niveau des daïras et certaines communes constituera un appui indispensable pour la concrétisation des multiples dimensions que préconise cette stratégie.

La stratégie décennale met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

25. Document principal : Politique de Renouveau Rural

Document 1 : Diagnostic exhaustif du milieu rural

Document 2 : Encadrement législatif et réglementaire de développement des territoires ruraux

Document 3 : Le Système d'Aide à la Décision pour le développement rural.

Document 4 : Les modes d'intervention et d'action dans le milieu rural (le guide des procédures pour la conception et la mise en œuvre d'un Projet de proximité de développement rural intégré « PPDR I »)

Document 5 : La Stratégie Nationale de développement Rural durable.

Document 6 : Le plan d'action de la Stratégie (programmes de développement par objectifs, plans d'actions locaux, programmes et projets pilotes)

Document 7 : L'appui institutionnel à la mise en œuvre de la Stratégie (organisations professionnelles, formation, recherche, vulgarisation, etc)

Document 8 : Le financement du développement en milieu rural

26. Inscrits dans le cadre de ces objectifs, près de deux mille projets de proximité de développement rural (PPDR), initiés et gérés directement par les communautés de base bénéficiant sur le terrain d'un accompagnement des institutions publiques, redonnent aujourd'hui espoir à une population dont des pans entiers étaient menacés par la précarité.

La Politique de Renouveau Rural adopté par la CNDR en juillet 2006 se définit aussi comme une politique territoriale. Elle cible les ménages ruraux qui vivent et travaillent en milieu rural, avec une attention particulière pour les habitants des zones enclavées ou isolées.

Elle se structure autour de quatre grands programmes. Le premier programme concernera plus directement l'amélioration des conditions de vie des ruraux. Le deuxième programme dit de « diversification des activités économiques », est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales. Le troisième programme a trait à la protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels. Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « Projet de Proximité de Développement Rural Intégré. Le quatrième programme, de nature transversale poursuit l'objectif de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique.

Outre la définition des fondements de la Politique de Renouveau Rural, la CNDR a validé le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) et le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)²⁷ en tant que démarches et outils d'intégration des interventions sectorielles au niveau d'un territoire. Le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural « SADDR » en cours de finalisation, permettra d'établir des diagnostics plus fiables et de proposer des actions en fonction des besoins réels des populations²⁸.

Conclusion

L'on observe bien que la stratégie de développement rural et la politique de renouveau qui l'accompagne sont à la fois, l'aboutissement d'un cheminement intellectuel permanent et d'un capital d'expériences en matière de projets. Ces deux pré-requis suffiront-ils à alimenter et assurer une durabilité aux interventions publiques et privées en cours ? La mobilisation de ressources financières conjuguée à une mobilisation sociale plus forte et à des institutions publiques favorable à la démocratie locale contribueront certainement à renforcer la dynamique de développement rural algérienne.

27. L'on passe ainsi des PPDR aux PPDRI pour souligner le caractère intégré des projets retenus.

28. Le concept de SADDR repose sur le croisement de variables socio-économiques et environnementales et de données sur les potentialités, par commune, wilaya, zone naturelle, zone de planification, grande région et au niveau national. Ces variables sont structurées en 3 dimensions (Humaine et sociale, Economie rurale et Protection de l'environnement), pour permettre la construction d'indicateurs et d'indices de développement pertinents au regard des objectifs de la stratégie nationale de développement rural durable. Pour donner corps aux orientations générales et lignes directrices de la Politique de Renouveau Rural, des programmes par objectifs de développement rural, au nombre de quatre, sont proposés à l'adoption et au lancement.

Annexes

1. Quelques repères nécessaires à l'évaluation du niveau de développement des communes rurales et accessoirement des communes urbaines

Tableau 1. Populations (en million)

Années	Rurale	Urbaine	National
1998	12,1	17,0	29,1
2005	13,4	20,5	33,9

Tableau 2. Répartition des communes

	NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
Communes totales	1541	946	407	188

2. Le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural « SADDR »

Architecture des Indices et Indicateurs de Développement

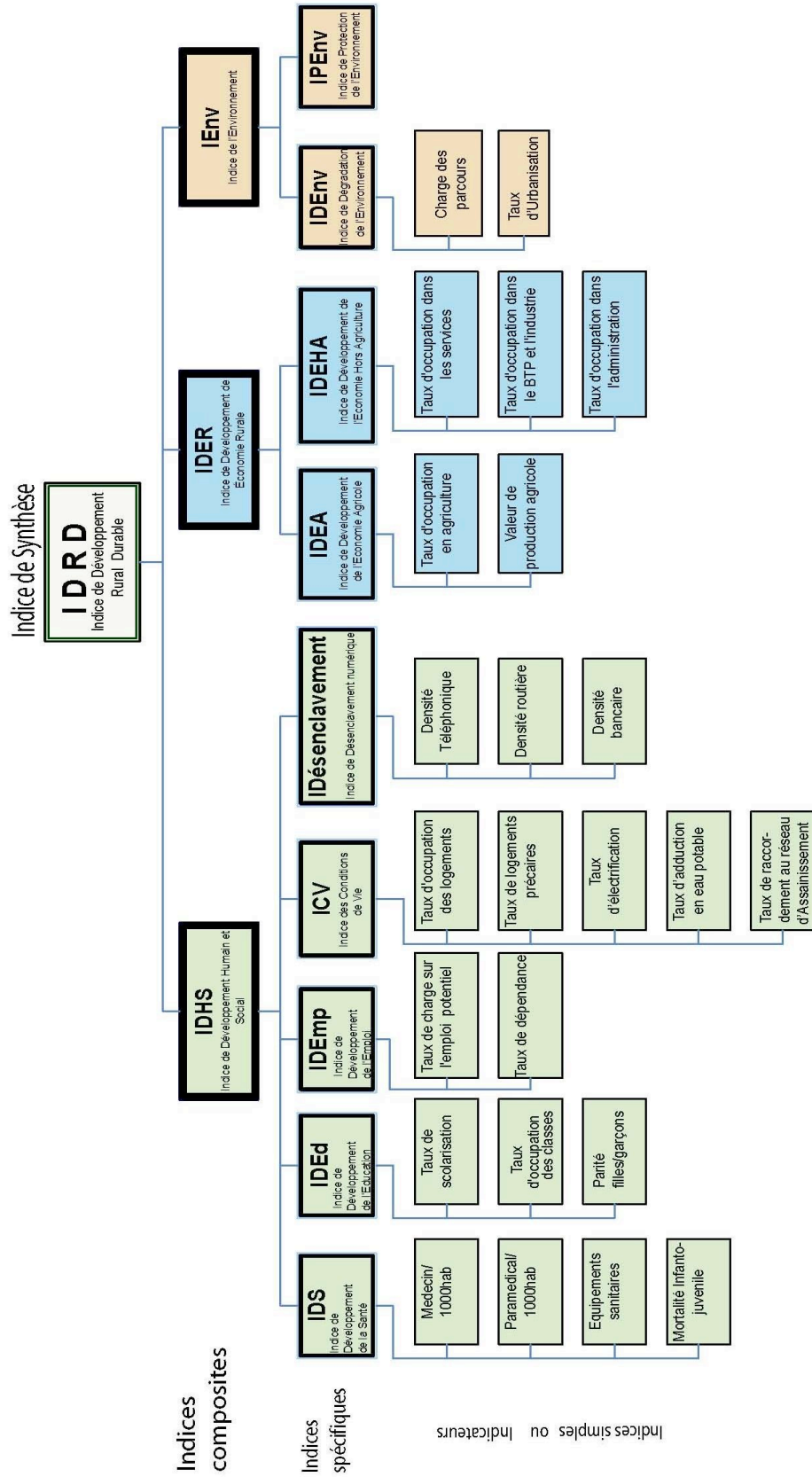


Tableau 3. Les évolutions des politiques agricoles et rurales au niveau mondial et national

Années	Monde/Europe	ALGERIE
1960/1970	1962 : Entrée en vigueur de la politique agricole commune (PAC)	1962 : • Autogestion • Révolution agraire
1980/1990	Introduction des quotas de production (exemple: Lait) et émergence dans le cadre des politiques agricoles et régionales du concept de multifonctionnalité de l'agriculture et du développement rural	• Restructuration des exploitations agricoles, • Libéralisation des marchés agricoles, • Privatisation de la gestion des exploitations agricoles, • Restitution des terres nationalisées
1992	<ul style="list-style-type: none"> • Sommet de Rio de Janeiro - Emergeance de la notion de développement durable qui accorde une importance particulière au développement équilibré des ressources naturelles des territoires et en conséquence au développement rural • Reformes de la Politique Agricole Commune de l'UE avec pour principe de base le basculement progressif des soutiens aux prix (système des prix garantis) vers des aides directes aux exploitants 	<p>Consultation nationale sur l'agriculture, recommandations sur les missions de l'agriculture, ses perspectives et sur la nécessité de promouvoir de nouveaux instruments d'encadrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuite de la réorganisation du système coopératif
1994	OMC: Accords de Marrakech - Ouverture de l'agriculture aux marchés mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'ajustement structurel • Début de l'application des recommandations de la Consultation nationale sur l'agriculture • Crédit mutuel agricole • Systèmes de régulation Interprofession, • chambres d'agriculture, • révision des soutiens des prix • Adaptation des systèmes de production agricole • Gestion des risques • Notion d'exploitant agricole • Dissolution des offices d'approvisionnement.
1995	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Barcelone 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Barcelone • Conférence sur le foncier agricole • Programme des grands travaux
1996/ 1999	<ul style="list-style-type: none"> • Sommet Mondial de l'Alimentation: Lutte contre la faim et sécurité alimentaire des ménages • Déclaration de CORK (UE): Préférence rurale, Approche intégrée, pluridisciplinaire et multi-sectorielle, diversification des activités économiques et sociales en milieu rural, Durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence nationale sur l'agriculture, • Programme des grands travaux • Mise en valeur des terres par la concession, • Programme national de reboisement • Politique des filières agricoles, • Reconnaissance de l'exploitant agricole, • Programme de l'emploi rural ...
1999/2001	<p>Berlin : Nouvelle reforme de la Politique Agricole Commune de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • émergence des règlements de développement rural (RDR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et lancement en 2000 du Plan National de Développement Agricole (PNDA) : Nouvelles procédures de soutien aux activités agricoles et tentative de mise en cohérence des sous programmes (forêts; mise en valeur des terres; hydraulique agricole) • NEPAD/ L'impulsion d'un nouveau type de partenariat SUD-SUD et SUD-NORD favorisant le développement durable, la bonne gouvernance des territoires
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Sommet mondial de Johannesburg: développement durable • Sommet mondial de l'alimentation 5 ans après (lutte contre la faim dans le monde) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du PNDA à la dimension rurale : PNDAR • Signature de l'accord d'Association avec l'UE
2003	<ul style="list-style-type: none"> • OMC : Doha - Mesures particulières en faveur des développements agricole et rural des pays en voie de développement Nouvelle politique agricole commune de l'UE (entrée en vigueur 2006/2013) : <u>1er pilier</u>: production agricole et organisation de marchés <u>2ème pilier</u>: développement rural - environnement 	Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) et engagement d'une phase pilote de mise en œuvre (2002/2004)
2005	Agriculture d'entreprise (UE) : objet principal des politiques agricoles, annonce de la fin des subventions agricoles aux exportations (Hong Kong/ OMC) et engagement de politiques distinctes de Développement Rural Durable	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des dispositifs de soutien aux activités agricoles • Tentative d'articulation des activités agricoles et non agricoles <p>Lancement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable 2005</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de la Politique de Renouveau Rural et consolidation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (2005-2015)